

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/11696  
10 mai 1975  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 10 MAI 1975, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT DE CHYPRE AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à ma lettre du 8 mai 1975 (S/11685), j'ai l'honneur d'élever une nouvelle protestation contre les violations persistantes de l'espace aérien de la République de Chypre par l'armée de l'air turque.

Le 9 mai 1975, à 10 h 40, trois avions de chasse à réaction turcs ont violé l'espace aérien chypriote, survolant Pendadactylos, Ayios Vasilios et Ayiai Marina et décrivant des cercles au-dessus de Kondemenos à faible altitude (500 mètres). Ils ont également effectué des piqués au-dessus de la colline "Kornos", au sud de Pendadactylos. Ces faits ont semé un désarroi croissant parmi la population.

La répétition de ces provocations militaires, en particulier alors que les pourparlers doivent reprendre le 5 juin, ne peut guère être interprétée comme indiquant une attitude positive du Gouvernement turc à l'égard desdits pourparlers. Il est maintenant urgent et absolument nécessaire que le Secrétaire général prenne des mesures appropriées pour mettre fin à cette situation.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Chypre auprès  
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Zenon ROSSIDES